

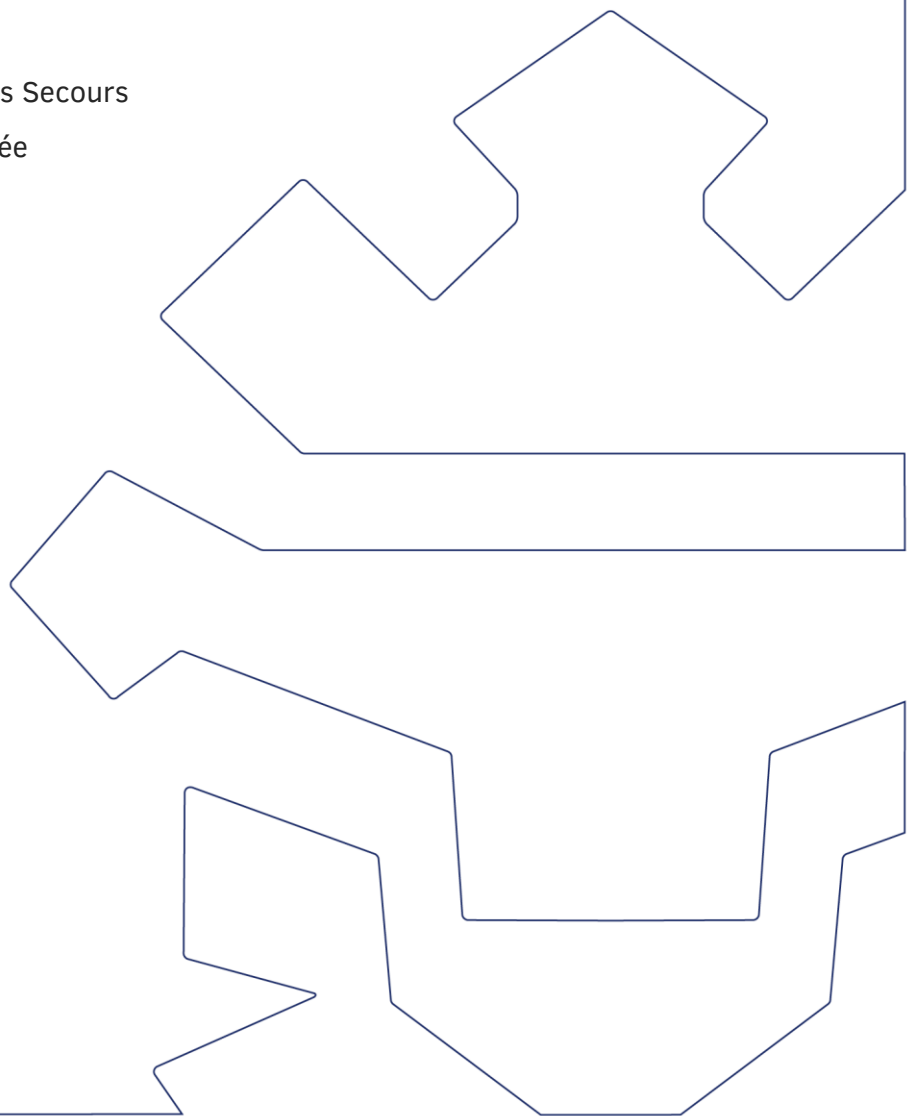


# Livret d'accueil

## Officiers pompiers professionnels

Institut National de Formation des Secours  
Département Formation spécialisée  
2024 - Version 2.0

19 septembre 2024



# TABLE DES MATIERES

1	Préface	4
2	Le livret d'accueil	5
3	Missions du CGDIS	6
5	Structure du CGDIS	7
6.1	Le Conseil d'Administration	7
6.2	Le comité directeur	8
6.3	L'organigramme	9
7	Horaires de travail et absence	10
8	La formation	11
8.1	Structure de la formation	11
8.2	Déroulement de formation	13
8.3	Les phases de formation	14
8.3.1	Semaine d'initiation	14
8.3.2	Initiation incendie et sauvetage	14
8.3.3	Initiation secours à personnes	14
8.3.4	Approfondissement incendie et sauvetage	14
8.3.5	Stage d'approfondissement incendie et sauvetage	15
8.3.6	Management / Leadership 1	15
8.3.7	Approfondissement secours à personnes	15
8.3.8	Stage d'approfondissement secours à personnes	16
8.3.9	Perfectionnement incendie et sauvetage	16
8.3.10	Initiation commandement	16
8.3.11	Management / Leadership 2	16
8.3.12	Formation à l'étranger - ACADEMOS – Metz, France	17
8.3.13	Stage de perfectionnement incendie et sauvetage	17
8.3.14	Approfondissement commandement	17
8.3.15	Stages d'observation et d'échange - Directions & zones	17
8.3.16	Formation à l'étranger - Zone de secours Luxembourg	18
8.3.17	Stages d'observation et d'échange Groupes d'interventions spécialisés 1	18
8.3.18	Stage d'approfondissement commandement	18
8.3.19	Perfectionnement commandement	19
8.3.20	Stages d'observation et d'échange - Groupes d'interventions spécialisés 2	19
8.3.21	Formation à l'étranger - Bundesanstalt Technisches Hilfswerk	19
8.3.22	Management / Leadership 3 & répétition secours à personnes	19

8.4	Epreuves de contrôle continues	20
9	Examen de fin de formation	21
10	Le patron de stage	23
11	Entretien d'appréciation	24
11.1	Introduction	24
11.2	Entretien de début de stage	24
11.3	Entretiens d'appréciation	25
12	Emploi et maintien des acquis	26
13	Gestion informatique	27
14	Emplacements de stationnement	28

# 1 Préface

Le présent document s'adresse aux fonctionnaires stagiaires en formation au sein du CGDIS dans le cadre supérieur, niveau de traitement A2, ci-après dénommés officiers stagiaires. Après quelques éléments organisationnels, les différentes étapes de la formation de deux ans seront détaillées.

Durant les deux années de formation, les officiers stagiaires sont placés sous l'autorité de l'INFS (Institut National de Formation des Secours), dirigé par Monsieur Steve MACK. Pour toute question organisationnelle, vous pouvez contacter Monsieur Diogo COSTA qui sera également votre supérieur hiérarchique pendant toute la durée de votre formation.

Bien que l'INFS attache une grande importance à un encadrement adéquat par des experts dans différents domaines, les stagiaires jouent un rôle prépondérant, surtout dans la formation des adultes. Le succès de la formation est intrinsèquement lié à l'ouverture d'esprit, la volonté d'apprendre et la discipline des candidats. Il vous appartient donc d'interagir directement avec les différents acteurs du CGDIS pour enrichir votre savoir et vos expériences.

La formation des officiers du CGDIS développe, en différentes phases, les compétences techniques des candidats dans les domaines du SAP (Secours à Personnes) et de l'INCSA (Incendie et Sauvetage), ainsi que les compétences de gestion des interventions (dans les cours COM). Les périodes d'enseignement théorique alternent avec des périodes pratiques afin de permettre l'application et la consolidation immédiates des connaissances acquises. Les stagiaires approfondissent également leur compréhension des processus de gestion administrative grâce à des cours de management et de leadership, ainsi qu'à des stages dans les différentes directions et zones de secours.

En plus des compétences techniques, les compétences relationnelles jouent un rôle essentiel dans toute formation et carrière. Des valeurs telles que la discipline, l'autocritique et le respect des autres doivent devenir des évidences dans le futur quotidien professionnel des stagiaires. Il est donc crucial de vérifier et de promouvoir ces compétences relationnelles dès la formation. Les officiers stagiaires, qui sont destinés à occuper des postes à responsabilité et à servir de modèles, doivent répondre à des exigences particulièrement élevées en matière de compétences personnelles, sociales et méthodologiques.

## 2 Le livret d'accueil

Chaque fonctionnaire stagiaire doit recevoir un livret d'accueil de la part de son employeur lors de son entrée en stage. Le cadre légal relatif au livret d'accueil se trouve dans le Règlement grand-ducal du 30 septembre 2015 déterminant la mise en œuvre du plan d'insertion professionnelle des fonctionnaires stagiaires, à l'article 2, cité ci-dessous.

Les administrations remettent à chaque fonctionnaire stagiaire au moment de son admission au stage un livret d'accueil. Le livret d'accueil comprend les informations suivantes :

- la législation en relation avec l'administration ;
- une description détaillée des missions incombant à l'administration ;
- l'organigramme de l'administration ;
- une description précise des missions et des travaux qui incombent au fonctionnaire stagiaire ;
- une information détaillée sur l'organisation administrative interne du service et sur les procures d'ordre interne à respecter ainsi que, s'il y a lieu, sur les règles de comportement et de communication élaborées par l'administration face aux citoyens et aux usagers de l'administration ;
- une note sur l'organisation du temps de travail et le contrôle des présences, sur la réglementation relative aux différents types de congés et, s'il y a lieu, sur le système des permanences à assurer ;
- une note concernant l'organisation de la formation pendant le stage et de l'examen de fin de stage dans l'administration.

### 3 Missions du CGDIS

Le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) est fondé sur la législation de la "Loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours."

En complément de cette loi, des règlements grand-ducaux supplémentaires sont publiés pour régir le fonctionnement et l'organisation du CGDIS au niveau administratif et opérationnel.

La loi modifiée et les règlements grand-ducaux supplémentaires peuvent être téléchargés via le lien suivant : [legilux](https://legilux.luxembourg.gov.lu/).

L'objectif de la loi modifiée du 27 mars 2018 est d'organiser la sécurité civile nationale du Grand-Duché de Luxembourg. Selon l'article 1, la sécurité civile comprend la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement lors d'événements catastrophiques, d'accidents et de désastres, ainsi que l'information et l'alerte de la population, et la préparation et la mise en place de mesures et moyens appropriés.

Les missions de sécurité civile sont exercées par le CGDIS, qui a été créé le 1er juillet 2018 en tant qu'établissement public, avec son siège à Luxembourg, conformément à l'article 2.

Le CGDIS a comme mission la planification, la mise en œuvre et l'organisation : <sup>1</sup>

- des secours aux personnes victimes de détresses vitales, d'accidents, d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies, du transport en ambulance dépêché par le central des secours d'urgence vers un service d'urgence d'un centre hospitalier participant au service de garde ;
- de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies ;
- de la lutte contre les pollutions par produits nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ;
- des mesures destinées à sauvegarder les biens, y compris l'environnement et le patrimoine culturel, lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'accidents, d'incendies, de crues et d'inondations ;
- de l'assistance internationale des secours en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg en cas d'événements calamiteux ;
- des dispositifs prévisionnels de secours lors de manifestations ou d'évènements comportant un risque particulier ;
- de la formation en matière de lutte contre l'incendie et de secours ;
- du Service d'aide médicale urgente, en abrégé SAMU.

---

<sup>1</sup> Loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours

# 5 Structure du CGDIS

## 6.1 Le Conseil d'Administration

Le CGDIS est dirigé par un Conseil d'Administration composé de 16 membres votants, se décomposant comme suit :

- Deux membres proposés par le ministre en charge des secours ;
- Deux membres proposés par le ministre en charge des affaires communales ;
- Un membre proposé par le ministre en charge des finances ;
- Un membre proposé par le ministre en charge de la santé ;
- Un membre proposé par le ministre en charge des transports ;
- Un membre proposé par le ministre en charge de la coopération au développement et des affaires humanitaires ;
- Huit membres proposés par les conseils communaux :
  - Deux de la zone de secours sud ;
  - Deux de la zone de secours nord ;
  - Deux de la zone de Secours est ;
  - Deux de la zone de secours centre, dont un membre est directement proposé par le conseil communal de la ville de Luxembourg.

Les mandats ont une durée de six ans et sont renouvelables.

En plus de ces 16 membres, des membres avec voix consultative sont inclus, notamment des experts externes ainsi que des représentants du personnel administratif et opérationnel du CGDIS. Enfin, les membres du comité directeur sont également inclus. Les fonctions et pouvoirs du Conseil d'Administration sont régis par la loi modifiée du 27 mars 2018, au chapitre II, section 4 (articles 12-19).<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours

## 6.2 Le comité directeur

Le Directeur Général est chargé de la direction du CGDIS, assisté par six directeurs fonctionnels. Ensemble, ils forment le comité directeur, qui met en œuvre les orientations stratégiques du CGDIS sous la responsabilité du Directeur Général. Ainsi, le CGDIS se compose au niveau de la direction de :

- La Direction Générale (DG) ;
- La Direction de la Coordination Opérationnelle (DCO) ;
- La Direction de la Stratégie Opérationnelle (DSO) ;
- La Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- La Direction des Moyens Logistiques (DML) ;
- La Direction Médicale et de la Santé (DMS) ;
- L'Institut National de Formation des Secours (INFS).

La DG est responsable de l'organisation générale du CGDIS et du bon fonctionnement de ses opérations. Elle supervise le service juridique, le service de communication et le service de protection des données. La gestion des relations internationales relève également de la Direction Générale.

La DCO est chargée de la gestion quotidienne des opérations. Elle supervise le centre de secours d'urgence (CSU), initiant des mesures de secours et de sauvetage, et coordonne la direction tactique des opérations par le biais du Centre de Gestion des Opérations (CGO). De plus, les groupes d'interventions spécialisés (GIS) et le département du volontariat lui sont rattachés.

La DSO collabore étroitement avec la DCO pour élaborer des plans d'action et des stratégies face aux catastrophes et crises potentielles. Elle est également chargée de l'analyse des risques et de la prévention des incendies et autres accidents.

La DAF s'occupe des tâches administratives, élabore le budget, gère les finances et la gestion du personnel, qu'il soit professionnel ou volontaire.

La DMS coordonne et organise les opérations médicales et de secours, assure le soutien sanitaire des interventions et gère les moyens pharmaceutiques du CGDIS. Elle supervise le département pharmacie, le SAMU et le service de médecine du travail pour les membres opérationnels volontaires et professionnels, ainsi que le service vétérinaire, chargé de la formation et de l'intervention en cas d'urgence animale.

La DML est responsable de l'acquisition, la gestion, l'entretien et l'organisation des ressources, infrastructures et équipements du CGDIS, y compris la technologie de communication et l'informatique. Elle gère également l'entretien du parc de véhicules, des locaux et des stocks du CGDIS.

L'INFS est responsable de tous les aspects de la formation. Il élabore des concepts pédagogiques pour la formation initiale et continue des membres volontaires et professionnels du CGDIS, ainsi que pour la population civile par le biais de formations de premiers secours. Il organise les programmes d'enseignement, les contenus des cours et les matériaux pédagogiques, et assure leur diffusion par les instructeurs. L'INFS est également responsable de la reconnaissance des diplômes obtenus et de leur intégration dans le système du CGDIS.



## 6.3 L'organigramme

Vous pouvez consulter la version actuelle de l'organigramme à travers ce lien : [Organigramme](#)



## 7 Horaires de travail et absence

Le CGDIS utilise le programme de gestion du temps électronique « Interflex » pour administrer les heures de travail effectuées. Ce programme repose sur les dispositions définies par le Règlement grand-ducal du 12 novembre 2011 fixant la durée normale de travail et les modalités de l'horaire de travail mobile dans les administrations de l'État ainsi qu'à la loi du 1er août 2018 fixant les conditions et modalités d'un compte épargne-temps dans la fonction publique.

À partir de votre stage d'approfondissement commandement, vous avez la possibilité de planifier la majorité de vos jours de congé tarifaires vous-même. Nous vous rappelons que vous devez prendre au moins 25 jours de congé par an, faute de quoi ils seront perdus. Les jours de congé non pris au-delà de ces 25 jours seront crédités sur un compte conformément à la législation susmentionnée. Il en va de même pour les heures de travail qui, dans le cadre de l'horaire de travail mobile, dépassent la durée normale à la fin du mois. Des informations détaillées sur le programme « Interflex » sont fournies lors de la semaine d'initiation.

Pendant la période de stage, la durée de travail standard pour une journée est généralement de huit heures. Si vous devez travailler plus de huit heures un jour donné, par exemple en raison d'une intervention prolongée, vous pouvez soumettre une demande via l'outil en ligne « Interflex », qui devra être approuvée par votre supérieur hiérarchique.

Chaque demande dans « Interflex » doit inclure un motif. Pour une intervention, le numéro et l'adresse de l'intervention doivent être indiqués. En cas d'absence de ces informations, la demande ne sera pas prise en compte et devra être soumise à nouveau de manière complète.

En cas d'empêchement, tel qu'une maladie, cela doit être signalé au plus tard à 7h30. Vous devez utiliser l'adresse email **infs-absences@cgdil.lu**. Les messages reçus à cette adresse sont automatiquement transférés au service de gestion de la formation et du personnel. Pendant vos stages, il est obligatoire de signaler toute absence par téléphone avant le début de votre garde prévu (garde de matin avant 5h30 ; garde d'après-midi avant 11h00 ; garde de nuit avant 20h00) auprès de votre supérieur sur place (chef du CIS ou son remplaçant).

Le numéro d'urgence 112 ne doit pas être utilisé pour signaler une absence (maladie, accident, etc.).

Les règlements internes du CGDIS concernant les horaires de travail sont disponibles sur la page d'information du CGDIS. Une fois connecté à la page d'information du CGDIS, vous aurez accès au dossier « Admin-RH » qui vous fournit toute information utile sur la gestion du personnel, la gestion du temps ainsi que la gestion par objectifs. En plus de ces informations, vous trouverez également des guides et des formulaires utiles que vous pourrez utiliser tout au long de votre carrière au CGDIS.

## 8 La formation

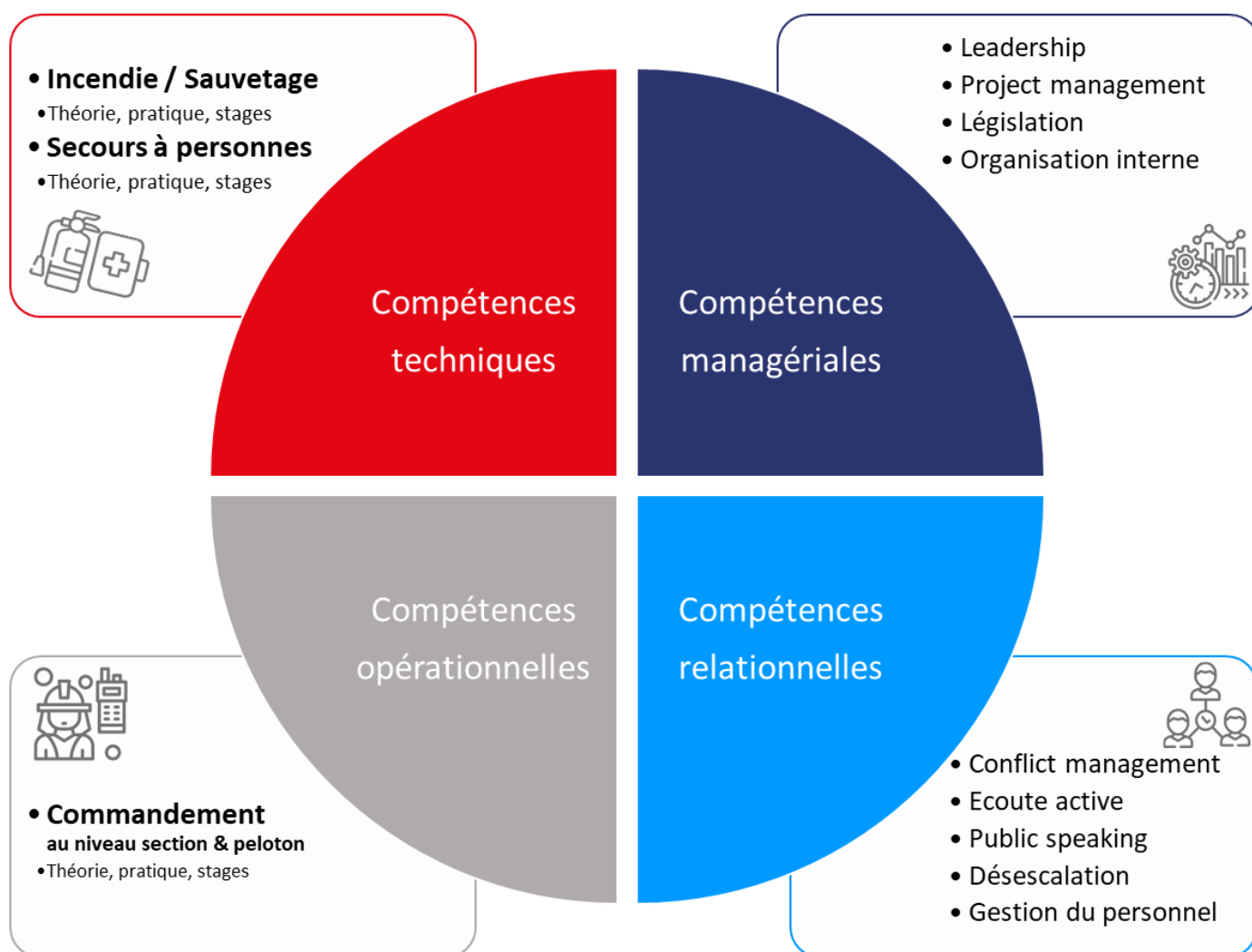
La formation de l'officier pompier professionnel est basée sur le règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État.

### 8.1 Structure de la formation

La formation est structurée en plusieurs modules et niveaux de compétences allant de la phase d'initiation à l'approfondissement et finalement la phase de perfectionnement. Chaque phase est désignée à vous apporter les compétences nécessaires afin d'exercer un emploi prédéfini.

Le détail des différents modules vous est transmis au préalable par votre supérieur hiérarchique.

La formation repose sur quatre piliers de compétences : **techniques**, **managériales**, **opérationnelles** et **relationnelles**.



En plus des différentes compétences énoncés ci-dessus, vos performances sportives sont testées et promues tout au long de votre stage. Ceci comporte des séances sportives quasi-journalières ainsi qu'un programme sportif individuel établi par le service sport et aptitudes physiques de l'INFS.

Vos connaissances seront sanctionnées respectivement par une épreuve à la fin de la formation, repartie en neuf modules :<sup>3</sup>

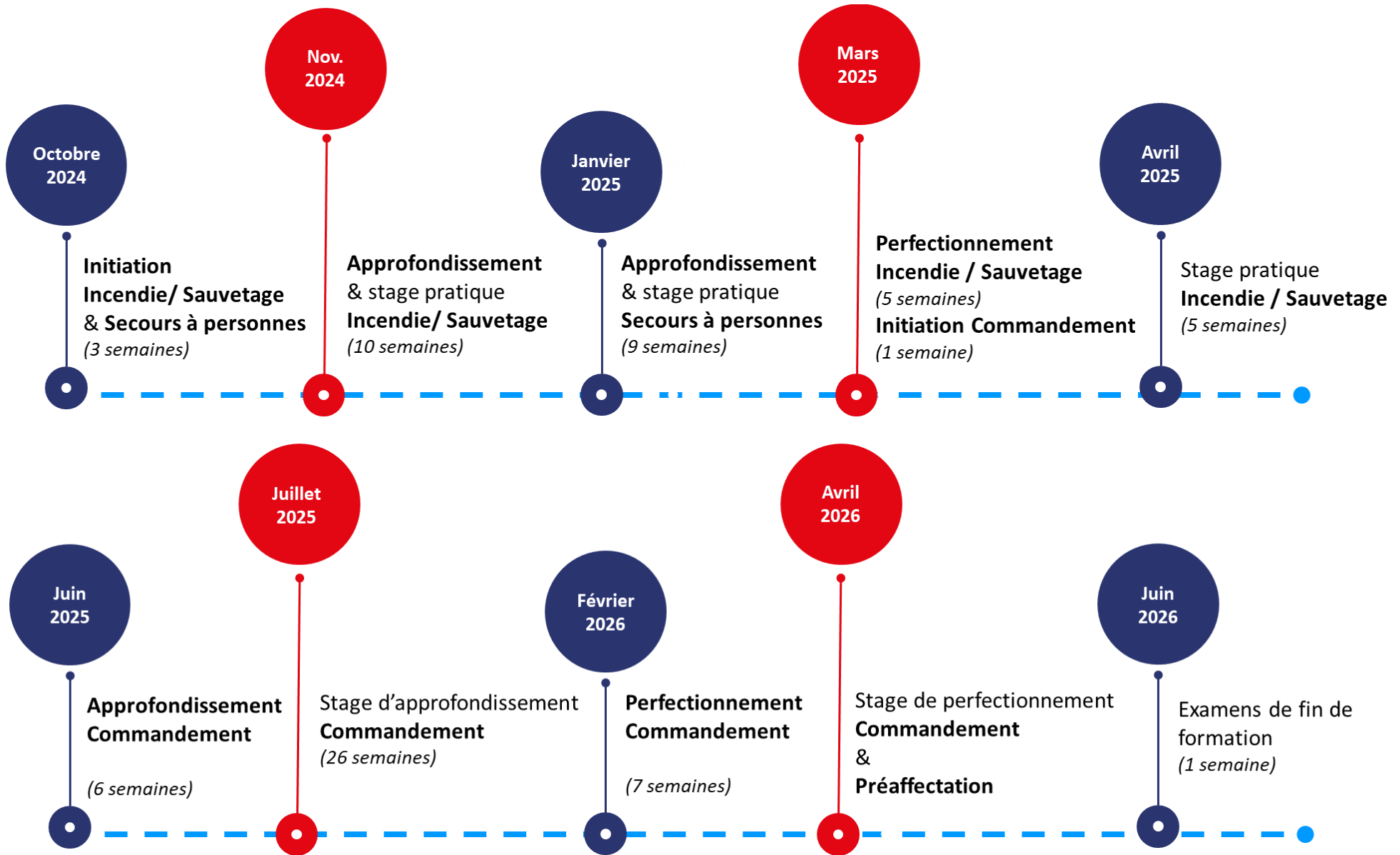
1. Compréhension secours à personnes théorie
2. Compréhension incendie et sauvetage & Appareil respiratoire isolant théorie
3. Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire
4. Commandement théorie
5. Commandement pratique
6. Théorie sur les lois et règlements relatifs aux services de secours et le fonctionnement de la fonction publique
7. Volet managérial
8. Epreuve sportive
9. Travail de fin de formation / mémoire

Vous retrouvez le détail sur l'examen de fin de formation dans le chapitre neuf du présent document.

---

<sup>3</sup> Règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État.

## 8.2 Déroulement de formation



## 8.3 Les phases de formation

### 8.3.1 Semaine d'initiation

Cette phase initiale est conçue pour vous permettre de vous acclimater à votre nouvel environnement de travail et de vous fournir toutes les informations essentielles nécessaires au démarrage optimal de votre formation.

Au cours de cette semaine, vous aurez l'opportunité d'explorer en détail les différents aspects de votre programme de formation. Nous passerons en revue les diverses modalités organisationnelles afin de garantir une compréhension claire de ce qui vous attend dans les semaines et mois à venir.

De plus, cette période constituera une excellente occasion pour vous de rencontrer vos nouveaux collègues, vos formateurs, ainsi que les responsables de la formation. Ces interactions vous permettront de poser des questions pertinentes et de recevoir des conseils avisés qui vous seront précieux tout au long de votre formation.

### 8.3.2 Initiation incendie et sauvetage

Au cours de la semaine d'initiation incendie et sauvetage, vous serez immergé dans une série de thématiques cruciales pour débiter votre formation en tant qu'officier.

Chaque jour sera consacré à des sujets spécifiques, allant de l'initiation à la chaîne de commandement à la prévention des accidents, en passant par les techniques d'extinction des incendies et la collaboration avec les différents services de secours.

Vous aurez également l'occasion de vous familiariser avec l'équipement de protection individuelle (EPI) et les véhicules d'intervention.

### 8.3.3 Initiation secours à personnes

Le volet du secours à personnes (SAP) constitue un pilier essentiel au sein du Corps grand-ducal d'incendie et de secours. Avec près de 80 % des interventions se déroulant dans ce domaine, acquérir des connaissances solides en matière de SAP revêt une importance capitale. Bien que votre rôle d'officier ne vous place pas en première ligne pour effectuer des interventions en ambulance, vous serez tout au long de votre carrière confronté à des situations impliquant des blessés potentiels. De plus, en tant que porteur d'uniforme, vous êtes susceptible de devoir porter secours aux personnes à tout moment, d'où l'importance cruciale des connaissances de base en secours à personnes.

L'objectif principal de cette semaine de formation est de vous familiariser avec les différentes techniques utilisées dans le secours à personnes. Vous serez ainsi mieux préparé pour les prochaines étapes de votre formation, notamment dans le domaine de l'initiation en incendie et sauvetage. Des sujets cruciaux tels que les accidents de la circulation seront abordés, afin de vous doter des compétences nécessaires pour prendre en charge efficacement des patients.

### 8.3.4 Approfondissement incendie et sauvetage

Pendant six semaines, vous allez vous concentrer sur l'acquisition des compétences techniques essentielles dans le domaine de l'incendie et du sauvetage, afin d'atteindre le niveau d'équipier incendie/sauvetage. Ces compétences seront développées à travers des formations à la fois

théoriques et pratiques, couvrant la lutte contre l'incendie, le sauvetage technique et la formation de porteur d'appareil respiratoire isolant.

De plus, vous allez être initié aux bases du raisonnement tactique, ainsi qu'aux notions fondamentales en électricité et en chimie.

À partir de maintenant, vous serez réparti aux sessions de formation des pompiers professionnels qui ont commencé leur parcours avec vous et assumerez vos premières responsabilités envers eux. Cela inclut le commandement de leur appel matinal et la transmission des informations sur la journée, que vous aurez préalablement recueillies auprès de leurs instructeurs. De plus, vous serez chargé de les guider lors de la marche au pas matinal.

### **8.3.5 Stage d'approfondissement incendie et sauvetage**

La formation au CGDIS met l'accent sur l'expérience pratique dès le début. Dans le cadre de votre formation, vous effectuerez des stages pratiques dans différents domaines. Ces stages dans le domaine du secours à personnes ainsi que dans le domaine de l'incendie et sauvetage vous permettent d'acquérir des compétences solides et vous permettront également d'observer et d'évaluer vos performances sur le terrain, identifiant ainsi vos forces et vos faiblesses pour une meilleure progression.

Pendant ce premier stage de trois semaines au niveau incendie et sauvetage, vous serez intégré à l'équipage d'un centre d'incendie et participerez aux interventions en tant que "équipier-stagiaire". Vous serez toujours accompagné par des membres plus expérimentés de l'équipe.

### **8.3.6 Management / Leadership 1**

Cette semaine de formation vise à renforcer vos compétences en management et en relations interpersonnelles. Elle débute par une journée de formation sur la "Prise de parole en public : préparation et gestion de l'anxiété".

Ensuite, vous participerez à la formation CRM (Crew Resource Management), qui vise à optimiser la gestion des ressources d'équipage, favorisant ainsi une communication efficace, une prise de décision collective et une utilisation efficiente des ressources disponibles lors des opérations.

Enfin, pour conclure cette semaine d'initiation au management et au leadership, vous prendrez part à la formation d'initiation aux formateurs. Pendant ces trois jours, vous acquerez différentes techniques pédagogiques que vous pourrez mettre en pratique lors des premières formations destinées aux pompiers professionnels.

### **8.3.7 Approfondissement secours à personnes**

Tout au long de votre carrière, que vous soyez affecté à un centre d'incendie, à une zone de secours ou encore dans une direction, le thème du secours à personnes vous accompagnera. En tant qu'officier, vous n'êtes pas celui qui intervient en ambulance, mais vous êtes confronté à ces situations au quotidien, que ce soit en intervention ou dans le cadre de vos responsabilités à votre poste de travail.

Pour mieux comprendre le domaine du secours à personnes et être capable de répondre à d'éventuelles questions de vos subordonnés, ces quatre prochaines semaines vous offrent l'opportunité d'approfondir vos connaissances dans ce domaine. Réparties entre des cours théo-



riques, des simulations virtuelles et des scénarios pratiques, ces quatre semaines vous permettent de renforcer votre expertise et de devenir plus compétent en intervention, quelle que soit sa nature.

### **8.3.8 Stage d'approfondissement secours à personnes**

Pendant ce stage de trois semaines dans le domaine du secours à personnes, vous aurez l'opportunité de découvrir le quotidien des pompiers qui interviennent en ambulance. C'est votre seule immersion dans le domaine du secours à personnes au cours de vos deux ans de formation, alors profitez-en pleinement.

Vous serez intégré en tant que "équipier-stagiaire" en ambulance. Tout au long de ce stage, vous serez affecté à des tâches spécifiques et vous serez accompagné en permanence par des membres expérimentés de l'équipe. Observer attentivement et profitez des conseils prodigués par vos collègues. N'hésitez pas à poser des questions et à participer activement pour maximiser votre expérience.

### **8.3.9 Perfectionnement incendie et sauvetage**

Au cours de cinq semaines, l'accent sera mis sur le perfectionnement des compétences techniques en matière d'incendie et de sauvetage. La formation vise à renforcer vos compétences dans le domaine du NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique), des techniques et tactiques du port d'appareil respiratoire, ainsi que des formations spécifiques telles que la protection anti-chute, l'utilisation de scies à moteur ou encore l'ouverture de portes.

En plus des formations théoriques et pratiques, vous aurez l'opportunité de visiter divers partenaires et sites d'intérêt, tels que l'aéroport, les chemins de fer, Luxtram ou encore une usine de production de biogaz.

### **8.3.10 Initiation commandement**

Pendant une journée vous participez à l'Initiation au Commandement, marquant ainsi vos premiers pas dans le domaine de la gestion des opérations. L'objectif principal de cette journée est de vous familiariser avec les concepts fondamentaux du niveau de commandement "Agrès".

Au cours de cette session, vous serez exposé à des informations essentielles sur plusieurs aspects clés du commandement, notamment l'introduction à la chaîne de commandement, la transmission des messages et des ordres, ainsi que la structure organisationnelle interne. De plus, vous apprendrez à utiliser efficacement les outils de commandement tels que la "SITAC" (Situation tactique).

En complément des discussions théoriques, des exercices pratiques seront également au programme. Ces exercices vous offriront l'occasion de mettre en pratique les concepts abordés et de développer vos compétences de prise de décision et de gestion dans des scénarios simulés.

### **8.3.11 Management / Leadership 2**

Lors de cette formation de deux jours vous participerez au deuxième module de formation axé sur le management et le leadership, qui se déroulera au CNIS.

Cette formation, centrée sur la préparation mentale, aura pour objectif de renforcer votre résilience et votre stabilité mentale, vous préparant ainsi à faire face à des situations stressantes



et complexes tant sur le plan opérationnel que dans votre quotidien professionnel. Cette formation vous aidera à développer les compétences nécessaires pour gérer efficacement le stress et maintenir une performance optimale.

### **8.3.12 Formation à l'étranger - ACADEMOS – Metz, France**

Pendant ces deux jours de formation auprès de nos collègues en France, dans le département de la Moselle, vous bénéficierez d'une formation axée sur deux niveaux.

D'abord, le volet ARI, où vous serez formé aux techniques de sauvetage et d'auto-sauvetage en situation simulée dans un module ARI. Cette formation vous permettra de vous familiariser avec le port de l'ARI lors d'exercices pratiques, vous préparant ainsi au mieux à votre stage de perfectionnement en incendie et sauvetage.

Ensuite, le deuxième module portera sur les interventions liées aux gaz. Au cours de cette journée, vous apprendrez les gestes et tactiques essentiels pour gérer au mieux une intervention liée aux gaz, telles qu'une fuite par exemple.

### **8.3.13 Stage de perfectionnement incendie et sauvetage**

Pendant ce stage de deux semaines vous aurez l'opportunité de participer à un stage de perfectionnement dans le domaine de l'incendie et du sauvetage. Ce stage constitue une étape cruciale dans votre parcours de formation, car il vous permettra d'approfondir vos compétences et d'explorer davantage les aspects pratiques de la profession de pompier.

L'objectif principal de ce stage est de vous familiariser avec l'emploi du chef binôme et vous offrira également l'occasion de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises lors de votre formation de perfectionnement. Vous serez intégré à un équipage expérimenté et participerez activement aux interventions en tant que membre de l'équipe. Vous aurez l'opportunité d'appliquer les techniques et les tactiques apprises en situation réelle, sous la supervision de vos collègues.

### **8.3.14 Approfondissement commandement**

La formation d'approfondissement en commandement, axée sur le développement des compétences opérationnelles nécessaires pour diriger une section, comprend des volets théoriques, pratiques et des simulations virtuelles d'interventions, ainsi que des exercices de table top et des sessions spécifiques sur des sujets tels que la prévention des incendies, les feux de végétation ou encore des scénarios d'accidents de circulation complexes.

À la fin de la formation, vous devriez être capable de commander une section en tant que chef, en maîtrisant les différents outils nécessaires, tels que les différents messages et les situations tactiques. Un fort accent est mis sur le raisonnement tactique, crucial pour la manœuvre et le travail opérationnel.

### **8.3.15 Stages d'observation et d'échange - Directions & zones**

Pendant ces trois semaines, vous participerez à des stages d'observation et d'échange dans différentes directions et zones de secours. Ces stages vous offrent l'opportunité de découvrir le travail des différents départements, de rencontrer les responsables et de vous immerger dans leurs activités quotidiennes. Vous aurez ainsi l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement des différentes directions et zones de secours.

Au cours de ces semaines, vous explorerez chaque direction pour comprendre son fonctionnement et rencontrer les chefs de département et les directeurs. Pour ce qui est des zones de secours, un service sera présenté par zone, couvrant ainsi l'ensemble des services dans les quatre zones respectives. Ces stages vous permettront de développer vos compétences relationnelles en établissant des partenariats et en comprenant les priorités des différentes directions et zones de secours. Cela vous sera bénéfique lors de votre affectation future. Profitez de cette opportunité pour élargir vos connaissances et votre réseau professionnel.

### **8.3.16 Formation à l'étranger - Zone de secours Luxembourg**

Cette formation de trois jours à Bastogne, en Belgique, organisée par les collègues belges de la Zone de secours Luxembourg, se concentrera sur le thème de la "Lecture de l'incendie".

Au cours de ces trois jours, vous apprendrez le modèle "BE-FCTF" (Bâtiment – Environnement – Fumées – Courant – Température – Flammes) qui vous permettra de prendre des décisions tactiques et d'appliquer des techniques basées sur une analyse de l'évolution du feu dans les prochaines minutes. Vous serez en mesure d'évaluer le régime du feu et le profil de ventilation de l'incendie, ce qui vous donnera un aperçu du comportement actuel et futur du feu.

Cette formation vous permettra d'acquérir des compétences avancées dans la gestion des incendies en vous enseignant une approche stratégique basée sur une compréhension approfondie de la dynamique du feu. Profitez de cette occasion pour élargir vos connaissances et échanger avec des experts internationaux dans le domaine de la lutte contre les incendies.

### **8.3.17 Stages d'observation et d'échange Groupes d'interventions spécialisés 1**

Outre les 100 centres d'incendie et de secours, le Corps grand-ducal comprend également dix groupes d'interventions spécialisés (GIS). Afin de mieux comprendre leur fonctionnement, leurs capacités opérationnelles et de rencontrer les responsables de ces différents GIS, vous participez à des stages d'observation et d'échange organisés en deux étapes.

Une attention particulière est portée au Groupe de Protection contre les Risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques (NRBC). Ce groupe, subdivisé en différents sous-groupes, fait l'objet d'une présentation détaillée, nécessitant une compréhension approfondie. Ainsi, sur les deux semaines et demie consacrées aux GIS, huit jours sont spécifiquement dédiés au GIS NRBC. Cela vous permet de suivre une formation plus intensive dans le domaine opérationnel, ainsi qu'au niveau des procédures de dépollution du GIS NRBC.

### **8.3.18 Stage d'approfondissement commandement**

Durant une période totale de six mois, vous effectuerez deux stages successifs de trois mois chacun, au sein de deux Centres d'Incendie et de Secours (CIS) différents. L'objectif principal de ce stage est de vous familiariser avec le rôle de chef de section, de vous offrir un aperçu des processus de gestion au sein d'un CIS, et de développer vos compétences et votre expérience opérationnelle.

Pendant votre stage en tant que chef de section, vous serez tenus de documenter vos interventions, de rendre compte des interventions importantes, et de réfléchir sur les différentes procédures et le fonctionnement global d'un CIS. C'est une opportunité précieuse pour mettre en pratique vos connaissances théoriques et pour acquérir une expérience concrète du leadership et de la gestion dans un environnement opérationnel.

Tout au long du stage, vous continuerez à suivre des formations dans différents domaines et à échanger avec nos partenaires. Vous participerez à des formations en prévention / planification, à la formation « Leadership » du service développement RH et vous effectuerez un stage à la centrale de secours d'urgence 112. De plus, vous réaliserez des stages d'observation et d'échange auprès de la police grand-ducale, de l'armée luxembourgeoise et de l'administration des ponts et chaussées.

### **8.3.19 Perfectionnement commandement**

Ces quatre semaines sont consacrées à l'acquisition des compétences nécessaires pour exercer les fonctions de chef de peloton ainsi que d'assistant moyen ou de renseignement.

Au cours de formations théoriques, pratiques et en simulation virtuelle, vous apprendrez les gestes et tactiques essentiels pour commander un peloton lors d'interventions. Ces formations comprendront également plusieurs simulations pratiques où vous aurez l'opportunité de mettre en pratique les nouvelles compétences acquises.

La dernière semaine du perfectionnement en commandement sera consacrée au centre de gestion des opérations, la structure centrale d'aide et de coordination des opérations sur le terrain. À travers de nombreux scénarios, vous aurez ainsi l'occasion de maîtriser les rôles d'assistant moyen et de renseignement, tout en renforçant vos compétences en tant que chef de peloton.

### **8.3.20 Stages d'observation et d'échange - Groupes d'interventions spécialisés 2**

Ce deuxième stage vous permettra de découvrir les trois groupes d'intervention spécialisés que vous n'avez pas eu l'occasion de rencontrer lors du premier stage d'observation et d'échange. Afin de mieux comprendre leur fonctionnement, leurs capacités opérationnelles et de rencontrer les responsables, vous effectuerez ce stage auprès du centre de soutien logistique, du Groupe de support psychologique ainsi que du « Humanitarian Intervention Team ».

Pour conclure votre formation avec le Groupe de protection contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, une semaine de formation sera axée sur les volets « décontamination » et « analytique ».

### **8.3.21 Formation à l'étranger - Bundesanstalt Technisches Hilfswerk**

La « Bundesanstalt Technisches Hilfswerk » est un organisme de secours en cas de désastre, placé sous le contrôle du gouvernement fédéral allemand. En tant que partenaire privilégié, le CGDIS entretient des liens étroits avec le THW, qui peut venir en aide au Luxembourg en cas de besoin. Cela s'est notamment produit en 2019 lors de la tornade dans le sud du Luxembourg.

Pour mieux comprendre leur mode opératoire, leur organisation interne et leurs capacités opérationnelles, vous visiterez différentes structures du THW lors d'une visite de deux jours en Allemagne.

### **8.3.22 Management / Leadership 3 & répétition secours à personnes**

Pendant cette semaine, vous passerez par le dernier module de formation en management et leadership, qui vise à vous doter des compétences nécessaires en gestion administrative et en gestion du personnel. De plus, vous recevrez le thème de votre mémoire, que vous devrez rédiger au cours des prochains mois.

Vous consacrerez également deux jours à une répétition dans le domaine du secours à personnes afin de réviser et de renforcer vos compétences dans ce domaine crucial. Sous la direction des instructeurs SAP, vous passerez en revue les procédures clés, mettrez en pratique les techniques de secours et participerez à divers scénarios réalistes. L'objectif est de renforcer votre savoir-faire dans le domaine du SAP et de vous préparer de manière approfondie pour l'examen de fin de formation, au cours duquel vos compétences en secours à personne seront évaluées.

Enfin, cette semaine se terminera par une journée de clôture, où vous vous rassemblerez une dernière fois avec vos instructeurs et les personnes impliquées dans votre formation. Cette journée informelle, en civil, vous offrira l'opportunité de vous exprimer envers vos coéquipiers et instructeurs, et de passer en revue les derniers mois de formation avant votre préaffectation à différentes zones, directions ou centres d'incendie.

## **8.4 Épreuves de contrôle continues**

À la fin de chaque module de formation, des épreuves de contrôle continues sont organisées pour vous fournir un retour personnalisé sur vos réussites et pour assurer un processus d'apprentissage réfléchi et systématique. Vous trouvez le détail concernant les épreuves de contrôle continue dans votre carnet de stage sous le chapitre 5.

## 9 Examen de fin de formation

La formation des officiers pompiers professionnels se termine par différents examens de fin de formation ainsi que la rédaction d'un mémoire de fin de formation.<sup>4</sup>

1. Compréhension secours à personnes théorie
2. Compréhension incendie et sauvetage & Appareil respiratoire isolant théorie
3. Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire
4. Commandement théorie
5. Commandement pratique
6. Théorie sur les lois et règlements relatifs aux services de secours et le fonctionnement de la fonction publique
7. Volet managérial
8. Epreuve sportive
9. Travail de fin de formation / mémoire

Le maximum de points à attribuer s'élève pour les modules visés aux points 1° à 8° à 60 points et pour le module visé au point 9° à 120 points. Le maximum des points pouvant être obtenus s'élève à 600 points. Est considérée comme une note suffisante un nombre total de points supérieur ou égal à la moitié des points pouvant être obtenus. Une note décimale est arrondie à l'unité supérieure.

Les modules sont sanctionnés respectivement par une épreuve à la fin de la formation.

A réussi le stagiaire qui a obtenu au moins les deux tiers du nombre total des points pouvant être obtenus et une note suffisante dans chacun des modules.

A échoué le stagiaire qui n'a pas obtenu au moins les deux tiers du nombre total des points pouvant être obtenus dans les modules ou qui a obtenu une note insuffisante dans plus d'un module.

Est ajourné le stagiaire qui a obtenu au moins les deux tiers du nombre total des points pouvant être obtenus et une note insuffisante dans un module. Sous peine d'échec, le stagiaire doit se soumettre dans un délai de deux mois à partir de la notification des résultats à une épreuve d'ajournement dans le module dans lequel il a obtenu une note insuffisante.

A échoué le stagiaire qui n'a pas obtenu une note suffisante dans les modules dans lesquels il a été ajourné.

En cas d'échec, le stagiaire peut se présenter une seconde fois aux épreuves. Dans ce cas le stage est prolongé pour une durée de six mois.

Lorsque le stagiaire ne souhaite pas se présenter une seconde fois aux épreuves ou lorsqu'il y échoue une deuxième fois, le stage est résilié sur décision du conseil d'administration du CGDIS.

---

<sup>4</sup> Règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État.

En cas d'absence lors d'une épreuve, le stagiaire est tenu de transmettre à l'INFS, au plus tard le jour ouvrable suivant, un certificat indiquant la raison dûment justifiée de son absence. Le stagiaire sera inscrit à la prochaine épreuve.

À défaut de certificat présenté dans le délai imparti, le stagiaire obtient d'office 1 point pour l'épreuve concernée.

## 10 Le patron de stage

Chaque stagiaire se voit attribuer un patron de stage. Le patron de stage sert de point de contact pour les stagiaires en cas de questions techniques ou de besoin de soutien. Il doit également soutenir et motiver les stagiaires tout au long de leur formation. Pour cela, on s'appuie sur un groupe d'officiers qui ont eux-mêmes suivi la formation d'officiers pompiers professionnels au CGDIS.

Pour les questions d'organisation votre supérieur hiérarchique reste la personne de référence à consulter.

Le patron de stage a pour mission de s'assurer, notamment au début de la formation, que le stagiaire s'adapte bien à son nouveau travail et se sente à l'aise.

Le cadre juridique du "patron de stage" est défini dans le Règlement grand-ducal du 30 septembre 2015 déterminant la mise en œuvre du plan d'insertion professionnelle des fonctionnaires stagiaires, article 1 :

Les administrations désignent parmi leurs fonctionnaires un patron de stage pour chaque fonctionnaire stagiaire nouvellement recruté.

Le patron de stage est choisi parmi les fonctionnaires appartenant à la même catégorie de traitement que le fonctionnaire stagiaire. Toutefois, dans des cas exceptionnels à déterminer par le chef d'administration, le patron de stage peut être désigné parmi les fonctionnaires d'autres catégories de traitement.

Le patron de stage est chargé de superviser le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de stage. Cette mission consiste : <sup>5</sup>

- à introduire le fonctionnaire stagiaire dans sa nouvelle administration et à le familiariser avec son environnement administratif et avec le personnel en place;
- à initier le fonctionnaire stagiaire dans ses fonctions et dans ses missions;
- à assister, à conseiller et à guider le fonctionnaire stagiaire tout au long de sa période de stage;
- à superviser la formation pendant le stage du fonctionnaire stagiaire;
- à veiller à la préparation adéquate du fonctionnaire stagiaire à l'examen de fin de stage.

Le nom ainsi que les détails de contact de votre patron de stage vous seront communiqués lors de semaine d'introduction.

---

<sup>5</sup> Règlement grand-ducal du 30 septembre 2015 déterminant la mise en œuvre du plan d'insertion professionnelle des fonctionnaires stagiaires

# 11 Entretien d'appréciation

## 11.1 Introduction

Le système d'appréciation des performances professionnelles permet à l'Institut National de Formation des Secours de constater de manière systématique et standardisée la performance des officiers pompiers professionnels stagiaires à des moments précis de l'évolution de leur carrière. Il s'inscrit dans une volonté de gestion et de soutien du développement professionnel et personnel des stagiaires, présentant une dimension de motivation pour les bons résultats obtenus, et un levier d'action pour les cas d'insuffisance constatés.

Le résultat de l'appréciation est exprimé en niveaux de performance s'étendant de 1 à 4. À chaque niveau correspond un effet :

Niveau	Définition du niveau
4	«dépasse les attentes»
3	«répond à toutes les attentes»
2	«répond à une large partie des attentes»
1	«ne répond pas aux attentes»

À l'entretien participent le stagiaire et le supérieur hiérarchique. Lors de l'entretien d'appréciation, le stagiaire peut se faire accompagner par une personne de confiance, c'est-à-dire tout autre agent de son administration. Ceci peut bien évidemment être son patron de stage.

Cet entretien a pour but d'informer les stagiaires sur leurs domaines de responsabilité et de leur faire connaître les possibilités de soutien disponibles. De plus, cet échange vise également à aborder les attentes et, le cas échéant, les préoccupations des deux parties.

## 11.2 Entretien de début de stage

L'objectif de cet entretien initial est de revoir ensemble la description de fonction de l'officier pompier professionnel et de détailler les différents domaines d'activité. Il s'agit donc d'expliquer plus précisément les responsabilités et l'environnement de travail, ainsi que de répondre aux questions en suspens dès le début de la formation. De plus, le principe des entretiens d'appréciation sera également expliqué en détail.

L'entretien se déroule avec le supérieur hiérarchique ainsi qu'une personne employée au sein du CGDIS, invitée par le stagiaire. Le stagiaire peut choisir s'il veut se faire accompagner ou non. À la fin de l'entretien, le stagiaire présent est invité à signer un formulaire, qui sera également utilisé pour les deux entretiens suivants.



### 11.3 Entretiens d'appréciation

Deux entretiens d'appréciation entre le fonctionnaire stagiaire et son supérieur hiérarchique sont organisés au cours de la période de stage. Le premier entretien, appelé « **entretien d'appréciation intermédiaire** », se tient au cours des trois derniers mois de la première année de stage. Le second, dénommé « **entretien d'appréciation final** », a lieu au cours des trois derniers mois de la deuxième année de stage. Le fonctionnaire stagiaire peut, s'il le souhaite, être accompagné par son tuteur de stage ou par un autre agent de son administration lors de ces entretiens.

Ces entretiens ont pour objet d'évaluer les performances du fonctionnaire stagiaire selon des critères définis, basés sur une proposition d'appréciation préparée par le supérieur hiérarchique. Les critères d'évaluation portent principalement sur les compétences techniques, managériales, opérationnelles et relationnelles, telles que définies au chapitre 8.1 du livret d'accueil, ainsi que sur les performances sportives et les résultats des épreuves de contrôle continues.

À l'issue de l'entretien, le supérieur hiérarchique soumet au chef d'administration une proposition d'appréciation motivée, incluant les observations du fonctionnaire stagiaire. Le chef d'administration prend ensuite la décision finale sur l'appréciation, en tenant compte des remarques du stagiaire. La décision motivée est ensuite communiquée par écrit au fonctionnaire stagiaire.

Conformément à l'article 4bis du Statut général des fonctionnaires de l'État, une appréciation professionnelle insuffisante peut entraîner la résiliation du stage du fonctionnaire stagiaire.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Version consolidée applicable au 27/02/2024 : Loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat.

## 12 Emploi et maintien des acquis

A la fin de votre formation et après réussite de votre examen de fin de formation vous vous verrez attribué l'emploi opérationnel de chef de section ainsi que celui du chef de peloton. Ces emplois sont valables tant au niveau professionnel que volontaire. Les emplois inférieurs à celui de chef de section ne vous seront pas accessibles dans l'exercice professionnel.

Concernant votre formation continue, vous êtes tenu de suivre annuellement les formations suivantes dans le cadre de votre activité professionnelle :

- Formation continue COM III (8 heures);
- Formation continue SAP 1 (8 heures);
- Formation continue INCSA (4 heures);
- ARI Recyclage (2 heures).

Souhaiteriez-vous intégrer le CGDIS en tant que pompier volontaire sans l'avoir été avant votre affectation professionnelle, vous êtes tenu à réaliser les formations FIS I – FIS III voir le SAP II selon l'emploi volontaire visé.

Sur demande, vous pouvez être nommé à l'emploi d'équipier SAP volontaire suite à la validation de votre formation SAP réalisé pendant votre parcours de formation d'officier. Dans ce cas vous devrez respecter les conditions d'exercice de la fiche REA « Equipier SAP » notamment en ce qui concerne votre activité minimale ainsi que la formation continue et le maintien des acquis au niveau du CIS volontaire et ceci en dehors de votre activité professionnelle. Vous serez dans ce cas exempt du test sportif volontaire ainsi que du cours d'initiation commun.

Vous retrouvez les détails sur vos emplois ainsi que sur les différents maintiens des acquis dans les différents [référentiel emploi & activités](#) ainsi que dans la note de service du directeur général du 6 juillet 2022 « [NDS DCO emploi et maintien des acquis officiers professionnels](#) ».

## 13 Gestion informatique

Vous êtes tenu d'utiliser exclusivement l'adresse e-mail qui vous sera fournie pour les communications avec l'INFS ou le CGDIS. Étant donné que des informations importantes sont transmises par ce biais, il est impératif de vérifier régulièrement votre boîte de réception.

Grâce à votre compte IAM, vous pouvez consulter sur la plateforme SharePoint de l'INFS tous les documents de cours ainsi que d'autres informations ou documents.

Si vous souhaitez accéder à la plateforme ou à votre adresse e-mail CGDIS depuis l'extérieur du réseau CGDIS/État, cela est possible depuis n'importe quel ordinateur avec accès à Internet. Pour ce faire, vous devez, avant la première utilisation, enregistrer un produit Luxtrust ou votre téléphone mobile pour une authentification sécurisée.

Toutes les informations ainsi que vos différents moyens d'accès vous seront transmis lors de la semaine d'introduction.

## 14 Emplacements de stationnement

Durant toute la durée de votre stage, à l'exception des stages au sein des différents CIS et de votre préaffectation, il est interdit d'utiliser les emplacements de stationnement du CNIS, que ce soit le parking couvert ou les places réservées aux visiteurs.

Vous avez à votre disposition des parkings publics, tels que le parking payant situé en face du CNIS, rue de la Francophonie, ou le [Park & Ride Sud](#), qui est gratuit.

L'arrêt [Gasperich, Francophonie](#) se trouve à quelques pas du CNIS et est desservi par les lignes de bus 20, 23 et 29.